

AFFAIRE N° 16 - Acquisition d'un terrain de 3048 m2 environ cadastré section BV n° 446 (partie) sis à Montgaillard, appartenant à Monsieur JAURES Augustin, nécessaire à l'achèvement des travaux d'endiguement de ravine des Patates à Durand

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

L'achèvement des travaux d'endiguement de la ravine des Patates à Durand nécessite l'acquisition d'une partie (3048 m2 environ) du terrain cadastré section BV n° 446 sis à Montgaillard appartenant à Monsieur JAURES Augustin.

Un accord est intervenu, après négociations avec le propriétaire, sur le prix forfaitaire de 80 000 Francs, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession et à verser au Notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 902 article 210 du Budget communal et prélevée sur les crédits de l'endiguement des Patates à Durand.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Cette affaire concerne trois terrains qu'on vous demande d'acheter au dernier moment afin d'achever les travaux d'endiguement des Patates à Durand. En effet, nous avons concentré notre attention du côté des Patates à Durand lui-même. Or, il se trouve que, du côté de Montgaillard, la digue faisait une emprise sur certains terrains privés : ceux de MM. JAURES, la présente affaire, PANECHOU, affaire N° 17, et GAUVIN, affaire n° 31/2.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ